

Célébrons le 15^e anniversaire du Mois de la prévention de la fraude au Nouveau-Brunswick

2004

La Commission des valeurs mobilières du Nouveau-Brunswick est constituée après la modernisation de la législation relative aux valeurs mobilières au Nouveau-Brunswick

2005

Publication du premier avis aux investisseurs pour avertir les Néo-Brunswickois des investissements frauduleux dans le secteur pétrolier et gazier à la suite de l'ouragan Katrina



2006

Lancement de la première campagne médiatique sur les fraudes en matière d'investissement



2007

Un homme de Saint John trouvé coupable d'exploitation financière de deux personnes âgées se voit imposer une interdiction de procéder à des transactions boursières ou de fournir des conseils en matière de placement pour une période de 20 ans, et écope d'une amende de 45 000 dollars.



2008



Au Nouveau-Brunswick, 40 % des personnes interrogées ont indiqué qu'elles avaient reçu des appels suspects proposant des possibilités de placement

Une entreprise ontarienne se voit imposer une amende de 350 000 dollars pour avoir soutiré près de 80 000 dollars à 40 investisseurs néo-brunswickois

Production de balados sur la fraude financière – une première pour un organisme de réglementation canadien

2009



40 % des tentatives de fraude dans la province sont commises au téléphone (Indice ACVM des investisseurs 2009)

Un entrepreneur de Moncton se voit imposer une interdiction de vendre des titres au Nouveau-Brunswick pour une période de 10 ans après qu'un investisseur ait perdu plus de 100 000 dollars à l'achat d'actions dans son entreprise de luminaires

2010

L'Internet devient le canal privilégié des fraudeurs dans le secteur des valeurs mobilières

Lancement d'annonces télévisées sur la lutte contre la fraude financière

Développement du Scamalyzr, un outil de surveillance électronique permettant de découvrir les sites Web offrant des possibilités de placement potentiellement frauduleuses. Au cours de la première année, 18 dossiers sont ouverts



2011

Lancement de vidéos sur la fraude dans la plateforme YouTube



2012

Lancement de « J'en vaud le coût », un programme éducatif en gestion des finances personnelles et de prévention de la fraude conçu expressément pour les femmes

2013



La Commission des services financiers et des services aux consommateurs (FCNB) est créée et assume le rôle d'organisme responsable de l'application de la législation relative aux assurances, aux pensions, aux institutions financières et à la protection des consommateurs dans la province

Premières condamnations pour des infractions à la *Loi sur les valeurs mobilières*. Dix peines d'emprisonnement imposées. Parmi celles-ci, un homme est trouvé coupable pour avoir exploité une combine à la Ponzi dans la région de Nackawic – à la suite d'une enquête menée conjointement par la GRC et l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières

2014

Présentation du programme sur la fraude et l'exploitation financière aux dépens des personnes âgées auprès des professionnels des soins de santé du Nouveau-Brunswick

2015

Partenariat avec un cabinet d'avocats de la région pour présenter des exposés sur la fraude et les escroqueries et sur l'importance de la planification successorale proactive

2016



Rencontre avec plus de 700 personnes lors du premier café *DéPensez*bien de la FCNB pendant le Mois de la prévention de la fraude

Collaboration avec le YM-YWCA pour la production d'une brochure sur la prévention de la fraude et l'organisation d'une présentation à ce sujet à l'intention des nouveaux arrivants

Diffusion d'une mise en garde contre une opération pyramidale visant principalement les Néo-Brunswickoises dans la région nord de la province

Participation au forum national sur la prévention de la fraude

2017

Lancement d'une nouvelle campagne multimédia pour la sensibilisation du public à la fraude



Diffusion de messages de sensibilisation auprès de plus de 24 800 personnes au cours de cinq festivals d'été

Les plateformes de médias sociaux sont de plus en plus utilisées par la génération du millénaire et la génération Z

Initiative nationale dirigée conjointement pour l'interdiction des opérations sur options binaires au Canada

Les Néo-Brunswickois signalent la perte de 1,4 million de dollars au total aux mains de fraudeurs, dont 468 278 dollars dans des placements frauduleux, selon le Centre antifraude du Canada

2018

Lancement d'un faux site Web visant à éduquer les Néo-Brunswickois au sujet des premières émissions de cryptomonnaie

Les Néo-Brunswickois signalent la perte de 1,1 million de dollars aux mains des fraudeurs, selon le Centre antifraude du Canada



2019

Nous poursuivons nos efforts pour outiller et informer les 750 000 consommateurs et investisseurs du Nouveau-Brunswick afin qu'ils puissent se protéger contre la fraude.